

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TILH (LANDES) DU 13 NOVEMBRE 2014

Attendu que le 14 juin 2013 les 27 gouvernements de l'Union Européenne, dont celui de la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre échange avec les Etats-Unis,

Attendu que cet accord négocié dans le plus grand secret prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient « harmonisées » en libéralisant au maximum les échanges et la circulation des capitaux en protégeant les investisseurs,

Attendu que les multinationales auront la possibilité d'attaquer les Etats et les collectivités territoriales si elles considèrent que leurs profits sont menacés ou simplement revus à la baisse,

Attendu que cela se traduira par des sanctions commerciales pour le pays contrevenant, ou par une réparation financière attribuée par un **tribunal arbitral de droit privé** pouvant atteindre plusieurs millions d'€uros au bénéfice des plaignants,

Attendu que si les gains espérés de ces échanges sont flous, les risques sont, eux, bien réels,

Attendu qu'avec cet accord l'agrobusiness américain pourra plus facilement écouler ses produits sur le marché européen, les droits de douanes sur les produits agricoles étant soit revus à la baisse, soit supprimés, avec des conséquences désastreuses sur l'agriculture locale,

Attendu que l'accord risque d'être le plus impactant pour les mesures non tarifaires,

Attendu que les normes sociales, sanitaires et environnementales seront interdites si elles sont jugées « **déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires** »,

Attendu que cette libéralisation réglementaire ferait voler en éclat les normes sociales et environnementales appliquées en Europe et en France,

Attendu que le libre accès aux matières premières y est explicite, et entraîne *de facto* la possibilité d'exploiter les gaz de schiste par la méthode dite de fractionnement hydraulique,

Attendu que l'interdiction des OGM ne sera plus possible,

Attendu qu'il ne sera plus possible d'orienter les cantines scolaires du RPI vers la nourriture biologique,

Attendu qu'il ne sera plus possible d'orienter la politique de distribution d'eau et de production d'énergie car ces biens seraient privatisables et toute municipalité s'y opposant pourrait être accusée d'entrave à la liberté du commerce,

Le Conseil municipal de TILH demande, à l'unanimité, à Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Président de la Commission Européenne :

-l'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant, outre la représentation parlementaire, la pleine participation des Collectivités territoriales, des organisations syndicales, des organisations socioprofessionnelles, et des citoyens.

-l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) dit « Grand Marché Transatlantique ».